



Bulletin municipal 2021

MENTHONNEX-EN-BORNES

Haute-Savoie



www.menthonnex-en-bornes.fr
www.facebook.com/MairieMenthonnexEnBornes
www.instagram.com/menthonnexenbornes





Cher(e)s Menthnalis,

A l'aube d'une nouvelle année, il m'est agréable de vous transmettre les vœux les plus chaleureux de la part de vos élus et du personnel qui m'entoure.

Nous aurions souhaité organiser la traditionnelle cérémonie des vœux qui est un moment fort d'échanges et de convivialité mais, compte-tenu de la recrudescence de la crise sanitaire, nous avons dû y renoncer.

Le début de l'année est pour l'élu que je suis l'occasion de faire le bilan de l'exercice écoulé avec son lot de réalisations comme :

- l'amélioration du réseau d'eau pluviale et de voirie avec le regoudronnage et le recalibrage de plusieurs voies communales et départementales,
- le renforcement de la défense incendie avec l'aménagement d'une réserve d'eau de 500 m³,
- la poursuite de la modernisation de nos bâtiments publics comme la cantine scolaire et l'aménagement des espaces verts ,
- le déploiement de la fibre optique et l'amélioration de la réception de la téléphonie mobile.

Une nouvelle fois je tiens à remercier tous les acteurs qui contribuent à ces réalisations, mais aussi toutes celles et ceux d'entre vous qui s'impliquent dans la vie de notre village et qui contribuent aux événements que je vous invite à découvrir au travers de ce bulletin d'informations.

D'autres projets sont en gestation pour 2022 comme la mise en œuvre de la vidéoprotection, l'aménagement d'un pumprack en prolongement de l'agorespace et la rénovation énergétique ainsi que l'agrandissement de la mairie.

Bienvenue à vous qui êtes de plus en plus nombreux à faire le choix de vous installer à Menthonnex-en-Bornes. Sachez que je suis à votre disposition pour vous rencontrer, vous présenter notre commune, ses infrastructures, nos modes de fonctionnement, nos us et coutumes...

Je forme le vœu que chacune et chacun d'entre vous puisse s'épanouir librement dans notre collectivité sans omettre le respect et l'attention dus aux autres... comportement indispensable à toute vie collective apaisée et sereine.

Ensemble continuons à œuvrer afin que Menthonnay demeure un centre de vie harmonieux et agréable à vivre.

Enfin, j'ai une pensée particulière pour celles et ceux d'entre nous qui nous ont quitté ou qui sont dans la peine, atteints par la maladie ou la perte d'un être cher.

Prenez soin de vous

Le maire,
Guy Démolis

SOMMAIRE

EDITO	P. 2
VIE MUNICIPALE	P. 3 à 7
TRAVAUX	P. 8 à 10
URBANISME	P. 11
DÉCOUVRIR LE VILLAGE	P. 12 à 13
VIE DU VILLAGE	P. 14 à 15
ENFANCE - JEUNESSE	P. 16 à 18
CADRE DE VIE	P. 19 à 21
ENVIRONNEMENT	P. 22 à 25
AU TEMPS PASSÉ	P. 26
VIE ÉCONOMIQUE	P. 27
LOISIRS	P. 28 à 29
VIE ASSOCIATIVE	P. 30 à 33
VIE PRATIQUE	P. 33 à 37
ETAT CIVIL	P. 38
INFOS PRATIQUES	P. 39 à 40

Bulletin d'information 2021

Publication de la mairie de Menthonnex-en-Bornes

Directeur de la publication : Guy Démolis

Imprimé en Haute-Savoie à 600 exemplaires



TÉLÉPHONE



EMAIL



SITE INTERNET



FACEBOOK



INSTAGRAM

AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX



- Rapport d'orientations budgétaires
- Approbation des comptes administratifs et de gestion
- Vote du budget prévisionnel et des taux de fiscalité, attribution des subventions
- Sollicitation de subventions au Département et à la Région
- Travaux forestiers gérés par l'ONF
- Convention avec le centre Animaux-Secours
- Opposition du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes
- Informations sur le déploiement de la fibre optique
- Organisation d'une journée de nettoyage de printemps
- Présentation du projet de construction du Clos Boret
- Transfert de la compétence mobilité à la CCPC
- Convention avec le syndicat de rivière des Ussets pour la gestion du CTENS (Plateau des Bornes)
- Programmation voirie
- Organisation des élections départementales et régionales
- Présentation du projet du Clos Bonier
- Présentation du projet de la rénovation énergétique et

d'agrandissement de la mairie

- Donation de 50 000 € à la commune
- Attribution d'une subvention aux écoles pour participer au financement d'une classe de découverte
- Aménagement de l'ancienne fosse à lisier de la fruitière en réserve d'eau pour la défense incendie
- Travaux de recalibrage de la voirie départementale
- Installation d'un relai de téléphonie mobile en amont du hameau de La Rippaz
- Information et débat sur l'augmentation de la délinquance
- Définition de l'intérêt communautaire de la CCPC et rappel des compétences
- Organisation d'un vide-greniers
- Organisation périscolaire et fonctionnement du centre de loisirs
- Organisation des commémorations du 11 novembre puis du repas des aînés
- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Projet de vidéo protection
- Avis sur le tracé du schéma cyclable de la CCPC
- Présentation de l'activité cantine garderie
- Organisation des viabilités hivernales
- Illuminations de fin d'année
- Convention avec le promoteur du Clos Boret pour la réalisation de quatre logements à prix maîtrisés

Retrouvez tous les comptes-rendus
du conseil municipal
sur www.menthonnex-en-bornes.fr

MENTHONNEX EN CHIFFRES

- 848 ha (6 % en zone urbaine, 14 % en zone naturelle ou boisée et 80 % en zone agricole)
- 1 102 habitants (2021)
- 440 logements dont 77 % de propriétaires
- 40 résidences secondaires
- 30 logements à loyers modérés
- 117 élèves en primaire
- 103 élèves dans le secondaire
- 8 exploitations agricoles
- 36 entreprises commerciales, artisanales, libérales et indépendantes

VISITE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Vendredi 20 août, Christelle Petex, toute nouvelle députée de la Haute-Savoie, accompagnée de son colistier du conseil départemental David Ratsimba, ont répondu à l'invitation du maire Guy Démolis et de ses adjoints pour faire un tour d'horizon des réalisations et des projets portés par le département sur le territoire communal.

Cette amicale entrevue de terrain en présence de Serge François, des services de la voirie départementale, et Denis Duvernay, ancien conseiller départemental, auxquels le maire a rendu un hommage appuyé pour leur précieuse collaboration, a permis de mettre en exergue les importants chantiers réalisés ces dernières années comme le recalibrage de la voirie départementale, la protection et la mise en valeur des espaces naturels du Plateau des Bornes, sans oublier l'attribution de subventions pour aider la commune à réaliser ses propres projets.



Les élus de Menthonnex-en-Bornes ont fait remonter un certain nombre de préoccupations de leurs concitoyens comme l'accroissement de la délinquance en tout genre ainsi que la forte attente en termes de mobilité et se sont félicités de la disponibilité et de la proximité des élus départementaux et de leurs services.

L'entrevue s'est poursuivie par une visite de la commune et de ses nombreux hameaux.

DONATION DE 50 000 € À LA COMMUNE

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet, monsieur le maire informe l'assemblée que Marie-Louise et Theo SIALM, des ressortissants du hameau de Chez Labrisée qui viennent de déménager dans leur région natale, ont souhaité à leur départ faire un don de 50 000 € à l'ordre du budget communal.

Dans un courrier élogieux, ils expriment leur gratitude à la commune pour la trentaine de « belles années » passées dans le village et pour le dynamisme de la municipalité.

L'assemblée, très touchée par cette marque de sympathie et cet élan de générosité, charge le maire de remercier très chaleureusement les époux Sialm et décide d'affecter cette somme au projet d'agrandissement et de rénovation de la mairie.

Sur proposition du maire il est décidé que lors de l'inauguration des travaux de la mairie, les généreux donateurs soient faits Citoyens d'Honneur de la commune de Menthonnex-en-Bornes.

DÉLINQUANCE



Cet été, notre mairie s'est fait dérober le véhicule des services techniques dans le hangar communal pourtant fermé à clef.

Afin de juguler l'accroissement des délinquances qui se caractérisent par des vols ou tentatives d'effractions de plus en plus fréquentes mais aussi par la dégradation du mobilier urbain et la disparition de panneaux de signalisation, il a été décidé par le Conseil Municipal de faire appel au service spécialisé de la gendarmerie pour élaborer un diagnostic de vidéo protection.

Cette démarche préalable à l'implantation de caméras permet d'en définir le nombre ainsi que les emplacements stratégiques.

Compte tenu de la situation qui risque de s'accroître, force est de constater que seule la vidéosurveillance permet de prévenir des dégradations, incivilités et autres faits délictueux, dissuade les auteurs potentiels et permet de mieux identifier les faits, leurs circonstances et leurs auteurs.

L'objectif de cette démarche est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique et s'inscrit en prolongement de ce qui se met également en place dans les villages voisins.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Cette année encore, le village s'est rassemblé autour du monument aux morts afin de rendre hommage à nos 42 enfants Morts pour la France. La commémoration a réuni nos anciens combattants, les élus, les jeunes sapeurs-pompiers de Cruseilles, les enfants des écoles qui ont brillamment interprété l'Hymne National, le Chant des Partisans et nos traditionnelles Allobroges ainsi que leurs parents et de nombreux habitants du village, plus d'une centaine au total.

Après le discours de notre maire ont suivi le dépôt de gerbe ainsi que la lecture d'émouvantes lettres de poilus par les écoliers. Les noms de nos 42 enfants morts pour la liberté et la paix ont été égrenés ainsi que leur âge allant de 19 à 42 ans, la plupart « tués à l'ennemi » ou morts en déportation.

Les jeunes gens du village ont également effectué leur devoir de mémoire, certains ayant participé activement, entre autres Simon Thiersten qui dirigeait les JSP, Julien Villar, qui s'est engagé comme Porte-Drapeau, Kevin Haldin qui a assuré la sonorisation, Matthias Rosset qui a porté la gerbe avec le maire ou encore Antoine Burdet qui a participé à la lecture des noms.

La présence des enfants et des jeunes de notre village est importante afin que ce devoir de mémoire se perpétue encore et toujours et nous les attendons encore nombreux l'an prochain ainsi que tous les habitants du village. Les jeunes qui souhaitent participer peuvent contacter l'Adjoint en charge.



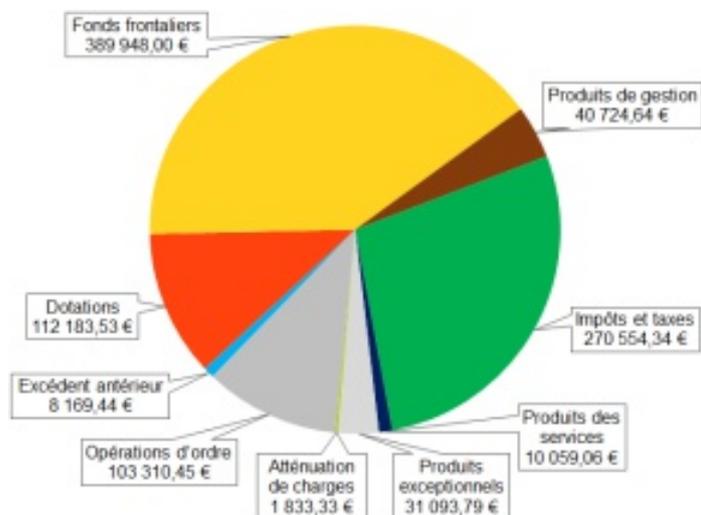
*Allobroges vaillants ! Dans vos vertes campagnes, accordez-moi toujours asile et sûreté,
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,
Je suis la Liberté ! La Liberté !*



BUDGET COMMUNAL (COMPTE DE GESTION 2020)

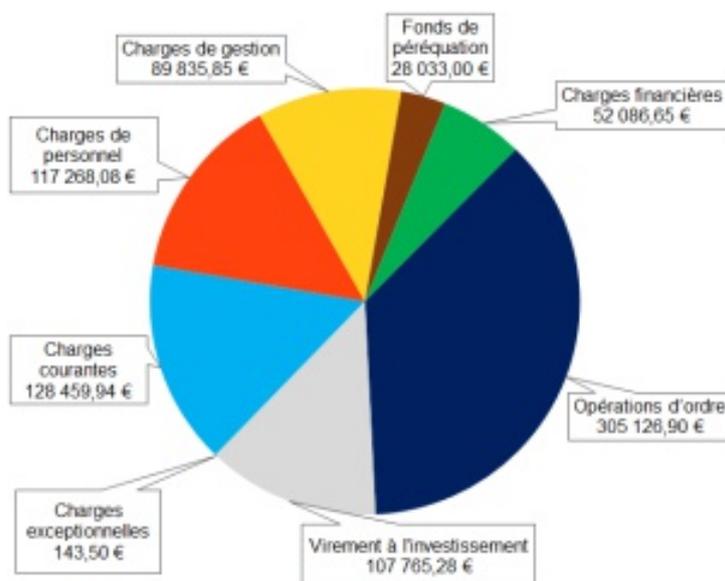
FONCTIONNEMENT

RECETTES



Total 967 876,58 €

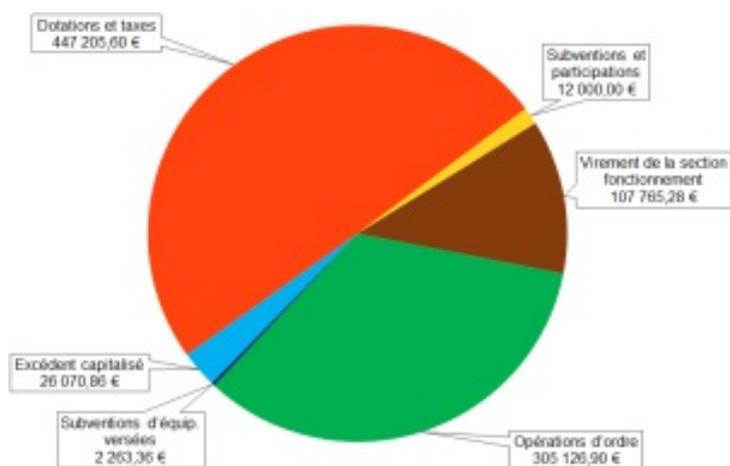
DÉPENSES



Total 828 719,20 €

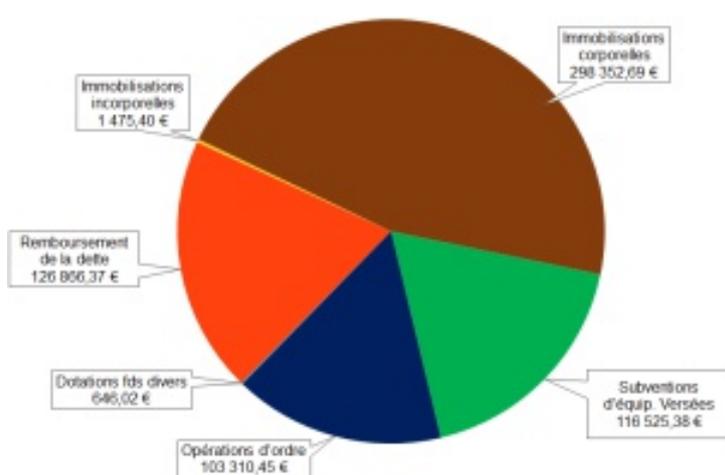
INVESTISSEMENT

RECETTES



Total 900 432,00 €

DÉPENSES



Total 647 176,31 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2020 : + 392 413,07 €

ÉTAT DE LA DETTE AU 31/12/2020

Syane 1 392 052,03 €

ANNUITÉS 2020

• Capital	126 866,37 €
• Intérêts	46 651,26 €
Total	173 517,63 €

IMPÔTS LOCAUX

LES TAUX D'IMPOSITION

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 15,75 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 23,09 %

COMBIEN ÇA COÛTE «EN TTC» PRINCIPALES DÉPENSES RÉGLÉES EN 2021

PAR LA COMMUNE

EN INVESTISSEMENT

- Voirie et enrobés 145 568 €
- Dégâts des eaux et réseaux d'eau pluviale 107 056 €
- Défense incendie 36 523 €
- Bâtiments publics 25 282 €

EN FONCTIONNEMENT

- Viabilités hivernales 38 991 €
- Fauchage, débroussaillage 9 960 €
- Entretien des espaces verts 6 771 €
- Eclairage public et décorations de Noël 9 430 €
- Energie (fuel et électricité) 23 821 €

PARTICIPATIONS

- Cantine-garderie 20 000 €
- Ecoles 4 927 €
- Centre de Loisirs 2 500 €
- Syndicat du Salève 3 696 €
- Syruss 5 216 €
- Social 1 900 €

PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Travaux écoles 7 300 €

PAR LE DÉPARTEMENT

- Enrobés RD 3 et RD 27 } 224 500 €
- Reprise affaissement du Creux Trosset }

PAR FREE MOBILE

- Installation d'un relais de téléphonie mobile 175 000 €
en en amont de La Rippaz

A noter que le Département nous a attribué une subvention de 50 000 € dans le cadre du CDAS pour nous aider à financer nos dépenses d'investissement.

AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Les locaux de la mairie situés au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère sont trop exigus pour disposer d'une salle de réunion adaptée à l'effectif municipal.

Ainsi, il a été décidé de procéder à l'agrandissement par la construction d'une annexe de 45 m² destinée à devenir la salle du Conseil.

La conception de ce projet est basée sur une structure principale en briques recouvertes de crépis teinte beige sable pour être à l'identique des façades existantes, la partie sud sera constituée de grandes baies vitrées, la toiture terrasse avec une couleur de teinte gris ardoise comme le bâtiment. Les baies vitrées seront en bois alu et enfin le chauffage et la climatisation seront assurés par un système de type aérothermie.

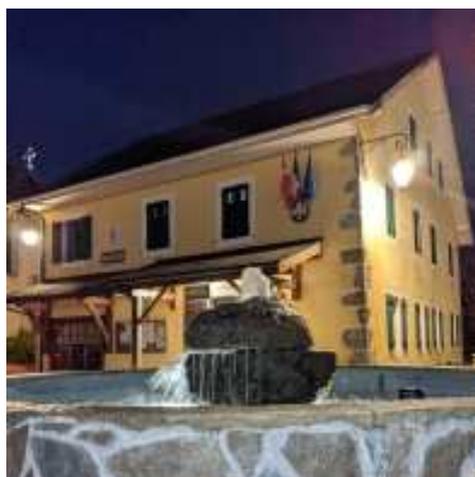
Une étude est également en cours pour procéder à la rénovation thermique des locaux existants avec production d'électricité photovoltaïque.



RÉHABILITATION DE LA FONTAINE

La fontaine décorative située devant la mairie, a été dernièrement réhabilitée avec la réfection de l'étanchéité du bassin, de l'éclairage et du système d'alimentation en eau. En effet, c'est l'eau pluviale de la salle polyvalente stockée dans un ancien puit qui alimente le bassin grâce à un système de pompage à circuit fermé.

C'est un bel exemple de mise en valeur du patrimoine qui s'allie au développement durable et qui agrément la place du village pour le plaisir des enfants...



DÉFENSE INCENDIE

Afin d'optimiser la lutte contre les incendies, notre village ayant été durement touché ces dernières années, la commune a décidé de développer, en plus des traditionnels poteaux d'incendie, l'utilisation de réserves d'eau pluviale.

Ainsi, l'accès au pompage dans les deux plans d'eau situés sur le Plateau des Bornes a été validé, de même que la mise à disposition des réserves d'eau constituées au niveau des principales exploitations agricoles.

Dernièrement, la commune a réhabilité l'ancienne fosse à lisier de la fruitière de Chez Les Maîtres d'une contenance de 500 m³ en la raccordant à un réseau d'eau pluviales et en y installant une borne d'aspiration et une voie d'accès pour les véhicules de secours.

Cet investissement d'un montant de 36 523 € est incontestablement un plus pour assurer la défense incendie de notre commune et de ses alentours.

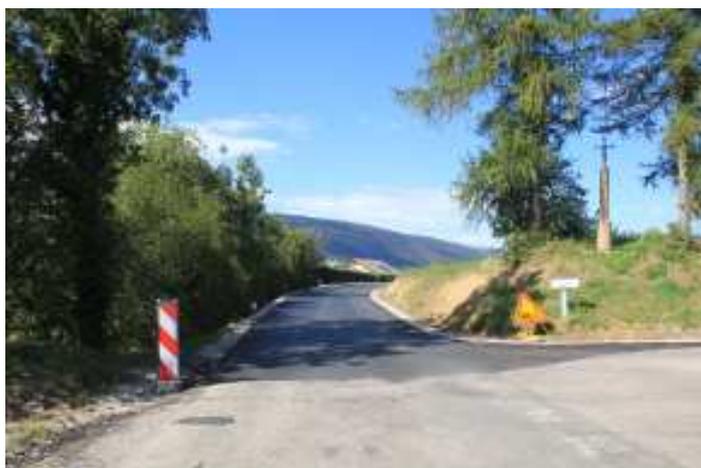


Crédit Photo Maurice SUBLET - Le Dauphiné Libéré

RECALIBRAGE DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Ces dernières années, des chantiers conséquents ont été réalisés sur nos routes départementales, notamment sur la RD3 avec le renforcement du Creux-Trosset victime d'éboulements, du recalibrage de la voirie jusqu'à l'intersection des Margolliets puis de la Rippaz.

Ces travaux effectués sous la houlette des services de la voirie départementale ont nettement amélioré le confort et la sécurité des usagers sur ce tronçon qui devrait d'ailleurs se poursuivre en direction du Vernay (Arbusigny).



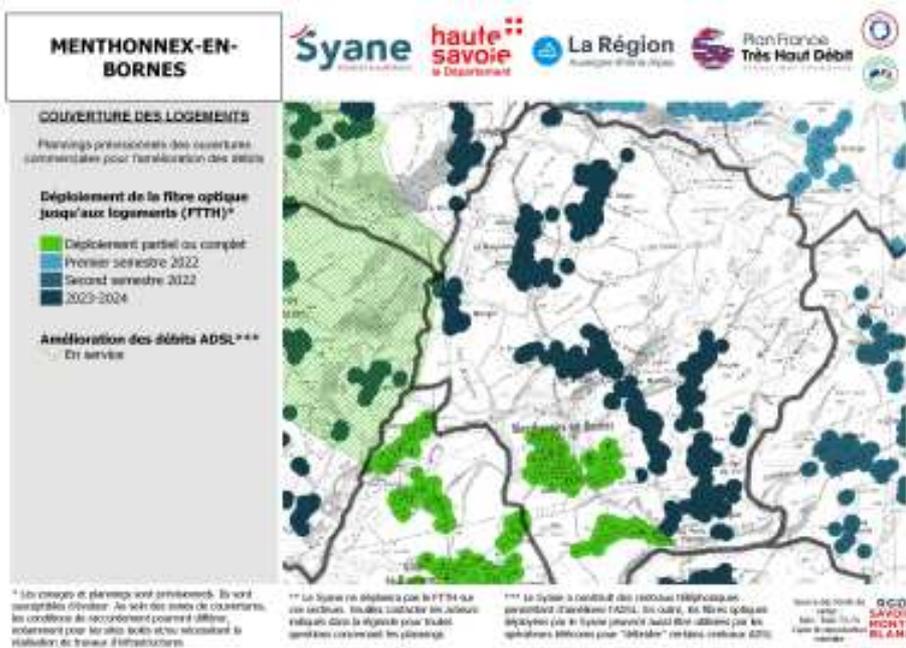
Le passage du Tour de France a également été l'occasion de bénéficier du renouvellement de la couche d'enrobé entre le rond-point des Petits-Pierre et le Chef-Lieu.

Lors d'une réception, la municipalité a félicité Monsieur Serge FRANÇOIS et ses services de la voirie départementale et chaleureusement remercié Monsieur Denis DUVERNAY l'ancien vice-président du Conseil Départemental chargé de la voirie.



À noter que pour l'année 2021 c'est un montant de 224 500 € de travaux qui ont été financés par le Département.

ÉTAT DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE FTTH



Une partie du secteur est déjà éligible (centre-bourg), cela concerne environ 230 prises FttH livrées au délégataire Covage. Néanmoins, certaines de ces prises sont des logements collectifs qui nécessitent des travaux de pré-raccordement dans ces bâtiments pour permettre de les rendre éligibles. Ces travaux sont réalisés par Covage via ses prestataires. Par ailleurs, 48 logements sont raccordés sur ce secteur à ce jour.

Concernant le secteur nord de la commune, celui-ci sera raccordé en 2023-2024. Il fait partie de la phase 2 affirmée dont SERFIM est le titulaire de marché de travaux.

INFOS

Informations dont une carte interactive pour tester l'éligibilité de votre habitation : fibre.syane.fr
 Commercialisation du réseau et modalités de raccordement : www.covage.com/fibre-haute-savoie
 Infos pratiques sur www.menthonnex-en-bornes.fr/vie-pratique/actu-fibre



Testez votre éligibilité

TÉLÉPHONIE MOBILE - IMPLANTATION D'UN RELAIS EN AMONT DE LA RIPPANZ

Afin d'optimiser la couverture du réseau de téléphonie mobile qui faisait défaut sur le Plateau des Bornes, deux relais ont été installés par Free Mobile, l'un sur Vovray, l'autre sur Menthonnex à l'amont du hameau de La Rippanz. Ces implantations ont été effectuées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée sous couvert des pouvoirs publics avec pour objectif de résorber les zones blanches.

En service depuis cet automne pour un coût global de 175 000 € porté intégralement par l'opérateur, cette antenne relais éligible à l'ensemble des opérateurs historiques permet désormais aux usagers de nos villages de bénéficier d'une couverture mobile et internet satisfaisante.



À PROPOS DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence de l'assainissement non collectif, c'est-à-dire le système de traitement individuel des eaux usées domestiques, est assuré par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (la CCPC). C'est donc désormais cette dernière qui émet les avis techniques dans le cadre de l'instruction des permis de construire et qui assure le suivi des réhabilitations et contrôles des dispositifs d'assainissement existants.

A cet effet, le Cabinet NICOT a été mandaté pour procéder au contrôle progressif des installations existantes sur notre commune.

Les services du SPANC étant chargés de veiller à la mise en conformité des installations non conformes.

La quasi-totalité des ruisseaux de notre commune étant saturé, il n'est plus admis de nouveaux rejets dans le milieu hydraulique... Il est demandé, sous réserve de validation par une étude géopédologique, d'infiltrer les eaux usées dans le sol. En cas d'impossibilité, les demandes d'urbanisme peuvent être refusées.

Pour toute demande de permis de construire, il est nécessaire de joindre :

- la demande d'examen préalable à la conception d'un dispositif d'assainissement non collectif, complétée et signée, dont le document est disponible en mairie ou sur le site internet de la CCPC (Communauté de Communes du Pays de Cruseilles),
- une étude de conception (étude géopédologique » établie par un bureau d'études agréé.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTER :

M. Cédric BANLIARD



04.50.08.16.17



spanc@ccpaysdecruseilles.org

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- YTEM Aménagement « Le Clos Bonier » pour un permis d'aménager de 9 lots de terrain à bâtir Chez Bonier
- SCCV « Le Clos Boret » pour la construction d'un collectif de 16 logements et réhabilitation d'un bâtiment existant en 4 logements et 2 locaux d'activités au Chef-Lieu
- Gaec La Brisée pour l'extension d'un hangar agricole Chez Labrisée
- M. DELIEGE Arnaud et Mme CHAFFURIN Anaïs pour la construction d'une maison individuelle Chez Les Maîtres
- M. Mme GRANGE Benoit et Corinne pour la construction d'une maison jumelée Chez Bastaly
- M. RABET Austin pour la construction d'un garage et d'un abri de jardin à La Rippaz
- M. Mme CHAMOT Gérard pour la modification de façades et création d'un abri à voitures accolé, Route de La Côte
- M. ROEKENS Aurélien pour la transformation d'un hangar en un logement, chemin de Chez Trosset
- Commune de Menthonnex-en-Bornes pour l'agrandissement de la mairie

- M. PEGAT Jonathan ET Mme BURIN Marine pour la réhabilitation d'une ancienne bâtisse en un logement, Route de Chez Les Maîtres
- M. CRETEN Jérémy, pour l'agrandissement de la villa existante et création d'un abri de jardin ouvert, Chemin de Chez Trosset

Il est rappelé que les personnes qui engagent des travaux d'urbanisme sans autorisations sont amendables.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter l'adjoint en charge de l'urbanisme :

M. Sébastien PACCARD



06.74.89.28.39



sebastienpaccard@wanadoo.fr

À LA DÉCOUVERTE DE LA COMMUNE

Par la route, la commune est à mi-chemin entre Genève et Annecy sur le Plateau des Bornes. Elle est située entre la montagne du Salève et la vallée des Ussets qui forme sa limite occidentale. La limite sud est formée par le ruisseau du Grand Verray.

Menthonnex-en-Bornes appartient, depuis 2015, au canton de La Roche-sur-Foron, qui compte, depuis le redécoupage cantonal de 2014, 27 communes. Elle appartenait auparavant au canton de Cruseilles. La commune est membre, avec douze autres, de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Avec une quinzaine de hameaux, ce village rural de moyenne montagne, dont l'altitude varie entre 690 et 954 mètres, s'étend sur 848 ha et compte actuellement près de 1 100 habitants.

Composée de nombreuses zones humides dont le plan d'eau de Mouille-Marin, la partie sommitale de la commune bénéficie d'un contrat de territoire sur les espaces naturels qui préserve l'activité agricole et un biotope riche et spécifique qui donne naissance à plusieurs ruisseaux et trois sources alimentant le réseau d'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Les habitants de Mentonnex, appelés les Menthnalis, ont comme ancêtres la seigneurie de Mentonnay, originaire du château du Turchet qui était situé en aval de « Chez les Maitres ».

Au Chef-Lieu, qui s'est particulièrement densifié ces dernières décennies, se dresse l'église Saint-Laurent entourée des bâtiments publics (mairie, salle polyvalente, école, cantine, garderie, salles de réunions) ainsi que de quelques commerces de proximité développés par la mairie (boulangerie, café, restaurant, , agence d'assurance).

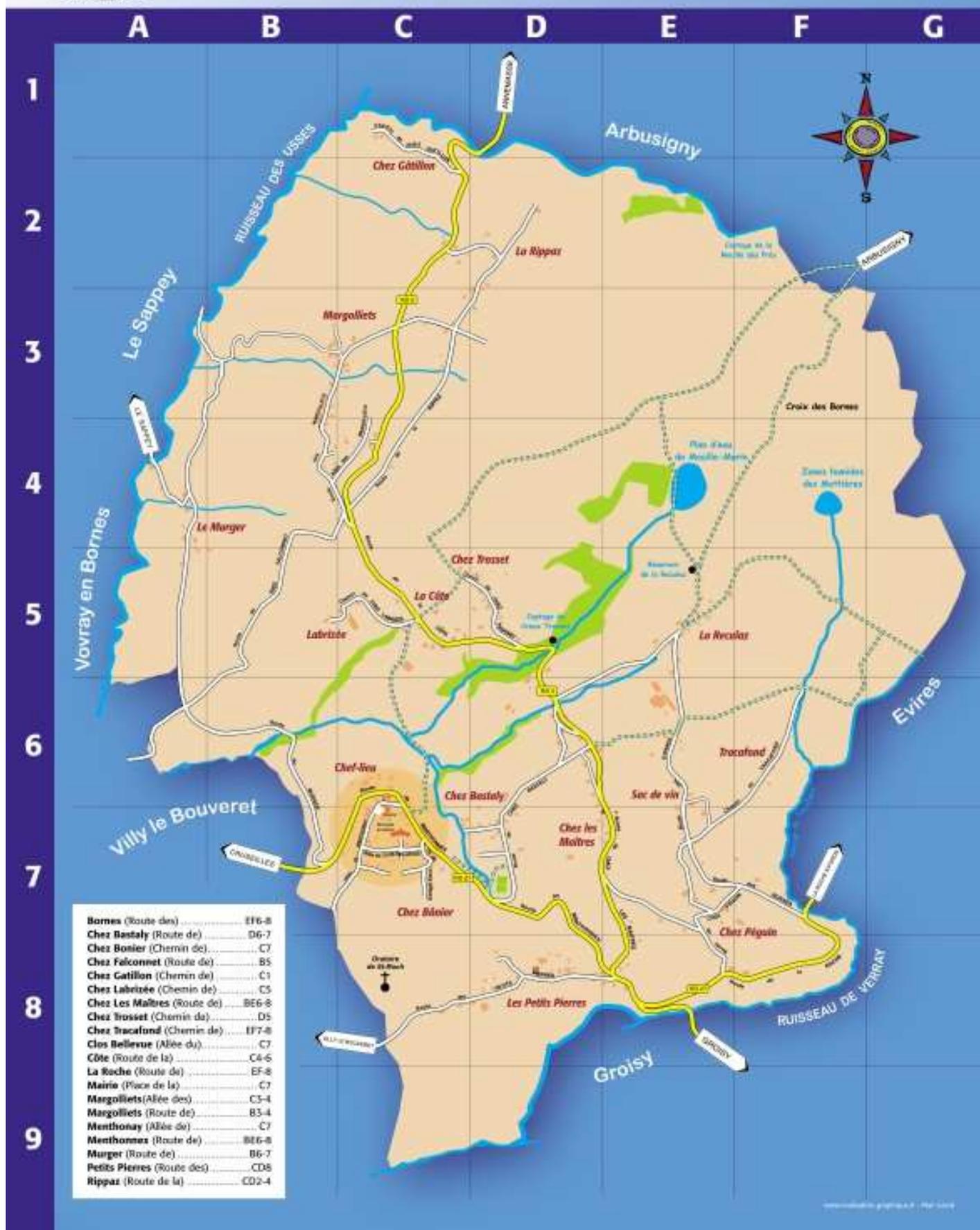
Avec une dizaine d'exploitations agricoles dont la plupart sont spécialisées dans la production laitière, l'agriculture conserve une place prépondérante et l'activité artisanale et commerciale se développe fortement avec la présence d'une vingtaine de petites entreprises dont l'Auberge des Bornes et le Garage des Bornes route de la Roche.

À noter également que la Ferme de Bornette, située au hameau de la Côte, a développé avec succès un magasin en vente directe.





COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES



VIDE-GRENIERS



Le 5 septembre 2021, le Chef-Lieu de Menthonnex était en effervescence du fait du déroulement d'un vide-greniers. Une « première » à Menthonnex qui a vu le jour à l'initiative de Jocelyne YAKOVLEFF, conseillère municipale et qui s'est investie avec brio et enthousiasme, avec l'aide d'élus et membres de la vie associative locale.

Ce fut pas moins de 63 emplacements, prisés en quelques jours, avec des vendeurs de la commune mais aussi des villages environnants et une affluence record du fait d'une météo particulièrement clémente.

L'association « Mobymitic » en profita pour tenir une buvette alors que l'Association des Parents d'Élèves tenait un stand de petite restauration, au plus grand plaisir des nombreux participants.



Le bénéfice de cette manifestation (location des emplacements) a été versé aux écoles afin d'abonder aux activités scolaires. Un chèque de 500 € a été remis par Jocelyne YAKOVLEFF lors de l'assemblée générale de l'APEMV.



Rendez-vous a été pris pour une version 2 du vide-greniers de Menthonnex au printemps 2022 si les conditions sanitaires le permettent bien sûr...

FÊTE DES VOISINS CHEZ LES MAÎTRES

Chaque année, début septembre, une fête des voisins réunit les habitants du hameau de Chez Les Maîtres autour d'un repas convivial. Habituellement, elle se déroule sur le chemin public devant la résidence de la famille Chamot.



En raison de la disparition récente de Roger, figure locale du village, le repas a été délocalisé au Turchet, dans la cour de la ferme de chez "Jean à Mile", réhabilitée par les petits-enfants, les époux Mouthon.

Une quarantaine de personnes avait répondu présent à cette invitation qui a permis de faire connaissance avec tous les nouveaux habitants en résidence principale ou secondaire. Solange Jacquemoud, la doyenne de 94 ans, avait délaissé sa chambre de la maison de retraite de Cruseilles pour participer à la fête.

Un grand merci a été adressé aux organisateurs, particulièrement Marie-France Gal et sa famille ainsi que les hôtes du Turchet pour cette magnifique journée pleine d'émotions et de retrouvailles.

BANQUET DES ANCIENS

Pour le traditionnel repas de fin d'année, la municipalité avait convié les plus de 70 ans du village à l'Auberge des Bornes pour un copieux repas. Une cinquantaine d'ainés ont répondu à l'invitation.

Après l'apéritif, le menu au choix de chasse ou de pêche, fromage et dessert ont ravi les participants ! Nos musiciens locaux, Lionel Duret à l'accordéon et Robert Tissot à l'harmonica, ont fait monter l'ambiance avec des classiques du bal musette et autres chants savoyards.

Dans son mot d'accueil, le maire a remercié les convives d'avoir répondu à l'invitation ainsi que ceux qui avaient en charge l'organisation et dit son plaisir de retrouver les anciens après une si longue période. Il a également eu une pensée pour les absents, malades ou handicapés qui ont dû décliner l'invitation. Une pensée également pour tous les disparus depuis ces deux dernières années et bien sûr salué les doyens présents, Solange Jacquemoud 94 ans et Regis Chamot 85 ans.

Après ce bon moment de retrouvailles, les derniers convives ont quitté le restaurant après avoir joué à la belote et refait le monde ! Et d'espérer que l'an prochain, ils pourront tous se retrouver de nouveau !



LA RENTRÉE DES CLASSES À MENTHONNEX

À la rentrée de septembre 2021, l'école de Menthonnex a accueilli **117 enfants répartis dans 5 classes**.

Les niveaux sont mélangés dans les classes, ainsi dans les 3 classes de maternelle tenues par Claire LORENZI, Anne Sophie DUPENLOUP et Sabrina LORENZO : les petits, les moyens et les grands sont mixés.

En élémentaire, la classe de Pascal MARCUSY accueille 23 CP.

Et la 5ème classe où enseignent Vanina MOREALE et Aude MOUZON en alternance accueille 5 CP et 20 CE1.

Pour assister les enseignantes de maternelle dans leurs fonctions éducatives 3 ATSEM : Dominique CHAMOT, Vanessa BERTHET et Stéphanie GERMAIN travaillent à leurs côtés. Elles sont recrutées, encadrées et rémunérées par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Pour rappel, la compétence scolaire est assurée par cette même CCPC. Elle assure, entre autres, la construction, l'entretien des locaux et les charges de fonctionnement des écoles.

Cette année scolaire est, à priori, la dernière année d'enseignement avant sa retraite de Pascal MARCUSY qui enseigne à Menthonnex depuis plus de 35 ans. Proche des municipalités avec lesquelles il a su tisser des relations privilégiées, il a notamment œuvré pour sensibiliser les enfants et les familles au devoir de mémoire et a toujours été présent lors des cérémonies du 11 novembre.

Nous saluons ici, et nous aurons d'autres occasions, ses qualités pédagogiques, humaines et relationnelles !

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à tous les enfants et parents d'élèves une belle et heureuse année scolaire !



A Villy-le-Bouveret, 102 élèves sont accueillis par l'équipe composée de :

- (3) **CE1/CE2** : Anouk LAVOREL
- (5) **CE2/CM1** : Sandrine ROGER
- (2) **CM1** : Anne CAUCHARD
- (4) **CM2** : Olivier COBUS
- (1) **CM2** : Laura FOURNIER (le vendredi)
- (6) **AESH** dans la classe de Anne : Cédric QUERE



ÉCOLE DE MENTHONNEX-EN-BORNES



04 50 68 05 62



ce.0740202T@ac-grenoble.fr

ÉCOLE DE VILLY-LE-BOUVERET



04 50 68 08 91



ce.0740206X@ac-grenoble.fr

CANTINE - PÉRISCOLAIRE

La Cantine et la Garderie sont gérées par une association loi 1901.

Les membres actuels du bureau sont Jocelyne YAKOVLEFF (secrétaire), Jocelyne BORNE (trésorière) et Nathaly HENRY (présidente), dont les mandats ont été renouvelés lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier.

La responsabilité de la Garderie est confiée depuis de nombreuses années à Fabienne BOSSEZ, employée par la Mairie.

LA GARDERIE fonctionne uniquement en péri scolaire, de 7h30 à 8h40 et le soir de 16h30 à 18h30.

Fabienne BOSSEZ, Gilliane BALMIER, Annie RIGGAZ et Pauline GAL prennent en charge les enfants dans le local dédié et en extérieur, lorsque la météo le permet.

La Garderie a rejoint son local traditionnel depuis la rentrée de septembre après plusieurs mois passés dans la salle polyvalente pour les raisons sanitaires.

LA CANTINE est sous la responsabilité de Gilliane BALMIER, à ses côtés, Annie RIGGAZ, Pauline GAL, et plus récemment Béatrice BAUD et Valérie VENOT s'occupent des enfants pendant la pause méridienne. Elles servent le repas dans la cantine et assurent la surveillance dans la cour.

La gestion des inscriptions aux repas est confiée à Fabienne BOSSEZ.



Le financement de ces services est partiellement couvert par le paiement des repas à 5 € et des heures de garderie facturées 1,50 € par demi-heure, et par l'inscription annuelle et familiale de 15 €.

Bien sûr ces prestations ne seraient pas possibles sans le fort appui financier de la Municipalité.

En effet, la Mairie a financé les locaux de la Garderie et de la Cantine, elle assure les charges d'eau, d'électricité, de chauffage, d'entretien et de maintenance, et de fourniture de matériel.

De plus, cette année, la Mairie a entrepris des travaux pour insonoriser la Cantine pour un montant de 14 000 € et de rénovation de peinture aux couleurs vitaminées pour 1 700 €.

Pour rappel, la restauration scolaire est un service public facultatif.

Nous remercions ici l'engagement du personnel de la Cantine et de la Garderie et saluons le précieux soutien de la mairie, ainsi que le travail bénévole de gestion comptable de Jocelyne BORNE.



CONTACTER LA CANTINE - GARDERIE

✉ cantine-garderie@menthonnex-en-bornes.fr
 📞 Garderie 04 50 51 61 68 aux heures d'ouverture

LES ASSISTANTES MATERNELLES

- BARGIN Cynthia
279 rte de Chez Bastaly
04 50 45 83 53
- BONTHONNOU Nathalie
174 rte de Menthonnex
04 50 68 77 64
- GUILLAUME Véronique
372 rte de la Côte
04 50 68 43 19
06 31 25 48 34
- GURTNER Nathalie
72 Route de chez les Maîtres
04 50 68 34 55
- HALDIN Sandrine
846 route de la Rippaz
06 63 18 08 42
- IDARGO Aicha
Route du Chef Lieu Chez les Dublet
06 32 75 91 84
- MALASSET Stéphanie
445 Route de la Côte
06 85 22 85 78
- ROSSET Maryline
1050 Route de la Rippaz
04 50 68 09 18
- TISSOT Sylvie
1583 rte des Bornes
04 50 77 31 71
- TORTINIERE Mélanie
367 Route de Chez Bastaly
07 60 15 00 08
- VILLAR Monique
135 Chemin de Chez Bonier
04 50 68 40 42

CENTRE DE LOISIRS DES BORNES

Le Centre de Loisirs est situé dans l'ancienne école de Villy-le-Bouveret. Il accueille les enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les 4 communes des Bornes : Le Sappey, Menthonnex, Vovray et Villy.

Le centre est géré par l'association « Graine de Favis » ainsi que par des représentants des quatre communes. Les programmes et thèmes d'animation pour chaque période sont disponibles sur les sites internet des mairies concernées.

FINANCEMENT

Les communes du Sappey, de Menthonnex-en-Bornes, de Villy-le-Bouveret et de Vovray-en-Bornes se sont unies pour ouvrir ce centre de loisirs en septembre 2015 et participent aux frais de fonctionnement du centre au prorata de la fréquentation des enfants.



INSCRIPTIONS

Pour inscrire votre (vos) enfant(s) au Centre de Loisirs, vous devez, en priorité, utiliser le [portail parents](#). Les codes d'accès demeurent les mêmes que pour les années précédentes.

Pour les nouvelles inscriptions, un code d'accès et un mot de passe vous seront communiqués par mail à réception du dossier d'inscription.

Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, de la commande préalable des repas et de la programmation des activités, **l'inscription devra être effectuée au plus tard le jeudi précédant la semaine d'inscription.**

Au-delà de cette date, toute demande d'inscription doit s'effectuer uniquement par mail à l'adresse centredeloisirsdesbornes@orange.fr

Une confirmation du centre de loisirs sera alors envoyée selon les places disponibles.

CONTACT



55 Chemin de l'Ecole, 74350 Villy-le-Bouveret



04 50 45 70 85

Uniquement aux heures d'ouverture du centre
Ne pas laisser de message sur le répondeur



centredeloisirsdesbornes@orange.fr

INAUGURATION VERGER ET CRÉATION DE MASSIFS COMESTIBLES

Après de multiples annulations et reports, l'inauguration du verger communal a eu lieu au printemps 2021. Pour rappel ce verger d'anciennes variétés Haut-Savoyardes était né à l'automne 2019. Il a été réalisé conjointement par la commune, l'APEMV, l'école de Menthonnex-en-Bornes, le Syndicat Mixte du Salève (SMS) et l'association Apollon 74. Ce projet est soutenu financièrement par le Département de la Haute-Savoie au titre de sa politique de conservation des espaces naturels sensibles.

Les élèves qui avaient plantés les 15 arbres fruitiers ainsi que leurs nouveaux camarades de promotion 2020-2021 ont dévoilé le panneau mentionnant l'origine du projet et ont identifié chaque arbre (variété et nom des enfants l'ayant planté). Des animations autour de la pollinisation ainsi qu'une mini-formation à la taille des arbres ont été proposées aux participants par le Syndicat Mixte du Salève et l'association Apollon74. Ainsi une cinquantaine d'élèves des classes de CP-CE1 de Menthonnex-en-Bornes et de CE1-CE2 de Villy-le-Bouveret a pu profiter de ces animations. Un goûter offert par la mairie est venu clôturer ce moment ludique et éducatif.



Cet espace servira aux enfants d'aujourd'hui et de demain pour découvrir la vie des arbres fruitiers ainsi que des espèces qui y vivent. Dans quelques années il sera possible d'y savourer librement de bons fruits.

Cette année, en plus de son verger, l'agorespace a accueilli un massif de plantes comestibles. Deux autres de ces massifs ont été créés, l'un en bas du Chef-Lieu et l'autre aux Petits-Pierres. Les plantations et l'entretien ont été assurés par des bénévoles du village avec le soutien de la mairie. Au-delà de leur rôle ornemental, ces massifs originaux symbolisent la richesse du territoire sur lequel nous vivons. Prenons soin de l'environnement qui, au-delà de nous procurer un habitat paisible, constitue une ressource précieuse. La météo n'a pas été favorable aux cultures cette année mais les légumes et aromates récoltés ont été distribués aux bénévoles ayant contribué à ce projet ainsi qu'aux participants de la journée environnement.



JOURNÉE NETTOYAGE

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et votre commune ont organisé un GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS qui s'est déroulé dans la matinée du 5 juin 2021, dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement.



Cette action de protection de l'environnement et de préservation de la beauté des paysages qui nous entourent, a réuni un peu plus de 25 personnes. Petits et grands étaient ravis de partager ce moment athlétique, convivial et philanthrope. Un casse-croûte, offert aux participants, a permis de reprendre des forces à l'issue de ce bel effort collectif.



L'école a également participé efficacement à cette action en récoltant plus de 3 kg de déchets dans la semaine précédant la journée de l'environnement.

Certains déchets sont enfouis depuis des décennies et ont été l'occasion de rappeler à tous que, contrairement à nos aînés, nous avons la chance d'être à une époque où de nombreux outils sont à notre disposition pour préserver l'environnement (points de collecte des déchets ménagers, plateformes de tri, déchetteries, filières de recyclage). Utilisons ces outils sans modération, sensibilisons toutes les générations au respect de l'environnement, et on se retrouve encore plus nombreux à une prochaine édition.



TALUS CHEF LIEU



Un hôtel à insectes accompagné d'un pupitre pédagogique sont venus agrémenter le talus du chef-lieu cette année. Ils ont un objectif certes ornemental mais surtout de sensibilisation (à la campagne, les insectes n'ont pas attendu sur l'homme pour se trouver des abris).

L'hôtel à insectes a ainsi été fabriqué par un bénévole du village et a servi de support pédagogique à l'école pour aborder les questions de pollinisation, de biodiversité et de protection de l'environnement.

Au printemps, n'hésitez pas à aller flâner aux abords de cet ouvrage aménagé par les enfants des 5 classes de Menthonnex-en-Bornes. Vous y observerez la vie des auxiliaires de la prairie de fleurs sauvages, des potagers, des vergers, des cultures... Le pupitre pédagogique vous apportera quelques informations et des liens utiles vers des ressources plus détaillées (hôtels à insectes, biodiversité, pollinisation...).

BARBECUE AGORESPACE

En 2021, le barbecue de l'agorespace a été agrémenté d'une grille permanente par Didier BRAND.

Ce barbecue, réalisé bénévolement par Emmanuel COURTAULT et Alexis JEANNINGROS en 2019, était venu compléter le caractère convivial de ce lieu de rencontres, qui sert aussi lors de fêtes des voisins.



ILLUMINATIONS



RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Pour réduire au quotidien nos poubelles et améliorer la qualité de nos sols... compostons !

Le compost est l'or noir du jardinier. C'est le processus naturel de décomposition de la matière organique sous l'action d'organismes vivants dans le sol (bactéries, champignons, insectes, vers...).

Le Compost, résultat de cette décomposition est un riche terreau de couleur foncée.

POURQUOI COMPOSTER ?

- 30% des déchets en moins dans votre poubelle d'ordures ménagères,
- réduction des émissions de CO2 liées à la collecte des déchets et à leur incinération (ou à leur stockage),
- du compost de qualité pour les plantations.

COMPOSTEURS EN VENTE AUPRÈS DE LA CCPC

Vous pouvez vous procurer deux types de composteurs auprès de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, un en polypropylène recyclé et un en bois.

COMPOSTONS MÊME EN IMMEUBLE

Depuis mars 2021, une solution de compostage collectif a été mise en place entre " Le Menthonnay " et " Le Côteau de Menthonnay " qui rencontre un vif succès.



PLUS D'INFOS

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service déchets de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles : 04.50.08.16.16



Épluchures de fruits et légumes



Tonte de pelouse



Fleurs fanées en tronçon de 10 cm



Marc de café et filtre, sachet de thé



Taille de haie



Copeaux de bois



Restes de repas sans viande ni poisson



Feuilles mortes



Essuie-tout



Coquilles d'oeufs broyées



Fanés de légumes, végétaux non montés à graines



Boîtes à oeufs en carton déchirées

DÉCHETS DE CUISINE

DÉCHETS DE JARDIN

DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

LES BORNES SUR UN PLATEAU

Menthonnex-en-Bornes est engagée, aux côtés de 11 autres communes, dans un programme de préservation et de valorisation des zones humides : le Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Plateau des Bornes.

Ce projet met en œuvre des actions de restauration et de gestion des zones humides, mais aussi des actions pour faire connaître ce patrimoine auprès de ses habitants : animations pédagogiques scolaires (journée annuelle “La Nature sur un Plateau”, création d’une malle mobile), exposition photographique tournante, mise en place de panneaux d’illustrations, etc.

Dans ce cadre s’est également constitué en 2017 un groupe de volontaires locaux, soucieux de faire respecter les bonnes pratiques et les bons gestes sur les sentiers : la Brigade Sentinelles du Plateau des Bornes. Cavaliers, promeneurs, cyclistes, agriculteurs, chasseurs, riverains, quadeurs, élus... une quinzaine de volontaires locaux se sont engagés à diffuser des messages de respect de leurs milieux ruraux, dans une politique fondée sur l’incitation uniquement. Ils ont bénéficié d’une courte formation gratuite sur la réglementation générale de la fréquentation des milieux ruraux par l’ONCFS.

Un dépliant papier diffusable auprès du grand public, “A chacun ses Bornes”, a également été créé, rappelant ces règles. Vous pouvez le retrouver gratuitement dans votre mairie.

ET POURQUOI PAS VOUS ?

Récemment, les membres se sont réunis afin de dresser un bilan des usages des sentiers, particulièrement fréquentés cette année dans un contexte sanitaire hors du commun. Ils ont souhaité que toutes les communes membres soient représentées par 1 ou 2 référents. Alors, si vous aussi vous souhaitez partager ces valeurs et veiller à la préservation de votre environnement et à la conciliation des usages, vous pouvez les rejoindre ! Une nouvelle session de formation à la réglementation en milieu rural est prévue prochainement afin de former les nouveaux volontaires.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

LES ZONES HUMIDES




Le Plateau des Bornes abrite 334 hectares de zones humides qui nous rendent de nombreux services. Elles stockent l’eau et régulent le débit des rivières. Ce sont des habitats pour des espèces rares comme le Liparis de Loesel (orchidée), les papillons Azures (Mazuline) et des sites de reproduction et de refuges pour d’autres espèces.

LES ESPACES AGRICOLES




Le Plateau des Bornes est recouvert à 73 % par des terres agricoles. L’agriculture y est extensive, à vocation herbagère et laitière pour la fabrication de fromages d’Appellation d’Origine Contrôlée (AOP) que sont le Reblochon et l’Abondance. Respecter les cultures et les prairies, c’est respecter l’outil de travail et le revenu des agriculteurs.

LES FORÊTS ET LES HAIES




Les boisements sont des zones de repos et de déplacement pour la faune. La fréquentation des boisements en journée peut déranger les espèces. Ce préjudice est important au printemps, lors des mises-bas et en hiver, en période de disette.

CONTACTS

- ASTERS, le Conservatoire d’Espaces Naturels de Haute-Savoie qui accompagne le projet depuis de nombreuses années dans ce projet : manon.salerno@cen-haute-savoie.org
- Odile MONTANT, référente élue du Plateau des Bornes : chezlolet@wanadoo.fr

PRENONS SOIN DE NOTRE BELLE RÉGION !

L'eau des Usses, sa faune et sa flore forment un patrimoine précieux, mais aussi fragile, qu'il faut préserver pour notre économie, notre qualité de vie et notre santé.

En partenariat avec le SYR'USSES (Syndicat de Rivières les Usses), nous avons agi sur différents secteurs de Menthonnex dans le but de préserver les zones humides, véritables réserves de biodiversité pour le territoire et de se prémunir contre les événements hydriques extrêmes (sécheresses, inondations) de plus en plus fréquents.

Nous avons agi plus précisément sur les zones humides situées sur le Plateau des Bornes, le Marais de la Croix, Mouille d'Arve, Mouille Gonin et les Petits Pierres par différentes actions, telles que le broyage de végétation, la coupe de bois et l'arrachage d'espèces exotiques envahissantes comme les solidages.

Toutes ces actions ont été réalisées par une entreprise spécialisée.



D'autres part, des pièges photographiques ont été installés afin d'étudier la faune du plateau des Bornes, et déterminer les lieux de vie et de passages.

Et nous avons pu partager avec vous, lors du vide-grenier du 5 septembre, la beauté de ce plateau des Bornes, mise en lumière par l'exposition-photo installée à cette occasion.

Nous pouvons tous ensemble préserver notre ressource en eau et les milieux aquatiques de notre belle région.

N'hésitez pas à consulter le site internet du syndicat de rivière les Usses : www.rivieres-usses.com où vous trouverez des conseils, que vous soyez agriculteur, riverain de la rivière, citoyen, industriel, enseignant.

Nous devons tous nous mobiliser !

CONSEILS DE LA LIGUE POUR LES OISEAUX



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

600 millions d'oiseaux nicheurs ont été perdus dans l'Union Européenne depuis 1980, soit 1 sur 6. Les espèces communes et les grands migrateurs sont les plus touchés. Ceci inclus le moineau, l'alouette des champs, la bergeronnette printanière, l'étourneau sansonnet, etc.

Le nourrissage des oiseaux des jardins est une activité répandue. L'observation des oiseaux venant se nourrir aux mangeoires procure du bien-être. Voici les règles à respecter pour pratiquer cette activité dans les meilleures conditions.

QUAND NOURRIR ?

La LPO préconise un nourrissage seulement durant la mauvaise saison, en période de froid prolongé. Le nourrissage peut globalement être pratiqué de la mi-novembre à fin mars. Il n'est pas conseillé de nourrir les oiseaux au printemps et en été. D'une part car beaucoup d'entre eux deviennent insectivores à cette saison, et d'autre part afin de ne pas créer de relation de dépendance vis-à-vis des jeunes oiseaux de l'année qui doivent apprendre à se nourrir par eux-mêmes.

OÙ PLACER LE POSTE DE NOURRISSAGE ?

Placez le poste de nourrissage de façon qu'il soit visible depuis une fenêtre de cuisine ou de salle à manger. Pensez aussi aux chats ! Eloignez le poste de nourrissage de tout buisson où les chats pourraient se mettre à l'affût. Eloignez-le des murs et des branches latérales afin de ne pas faciliter l'accès aux chats ou aux autres prédateurs. La bonne place est au centre du jardin, dans un endroit dégagé.

QUELLE NOURRITURE DONNER AUX OISEAUX ?

Les oiseaux étant des animaux à sang chaud, il n'est pas conseillé de leur donner trop de graisse animale (lard, suif, saindoux...). Privilégiez plutôt les graisses d'origine végétale, si possible à base d'huile de colza, et en évitant l'huile de palme qui participe au déboisement des forêts tropicales indonésiennes.

Ne donnez jamais de lait aux oiseaux : ils ne peuvent pas le digérer et celui-ci peut être responsable de troubles digestifs mortels. Seuls les dérivés laitiers cuits, tel que le fromage, peuvent être donnés en très petite quantité. Les mélanges de graines très bon marché composés de pois, de lentilles et de riz doivent aussi être évités ainsi que les biscuits pour animaux domestiques. N'oubliez pas de disposer un point d'eau à proximité des mangeoires afin que les oiseaux puissent boire, été comme hiver.



LES MEILLEURS ALIMENTS

- Graines de tournesol (non grillées et non salées), si possible non striées, les graines noires sont meilleures et plus riches en lipides ;
- Mélange de graines : le mélange optimal étant composé de tournesol noir, cacahuètes et maïs concassé ;
- Pain de graisse végétale simple ;
- Pain de graisse végétale mélangé avec des graines, fruits rouges ou insectes ;
- Cacahuètes (non grillées et non salées) ;
- Amandes, noix, noisettes et maïs concassés (non grillés et non salés) ;
- Petites graines de millet ou d'avoine, de Niger ;
- Fruits décomposés (pomme, poire flétrie, raisin).

LES ALIMENTS À DONNER EN PETITE QUANTITÉ SEULEMENT

- Lard, suif, saindoux, margarine, Végétaline ;
- Pâtée pour chat ou chien, excellent substitut aux insectes ou aux vers, notamment en été pour nourrir les jeunes oisillons ;
- Croûtes de fromage (souvent trop salée) ;
- Miettes de pain, biscottes ou gâteaux ;
- Pommes de terre, pâtes ou riz cuits.

De plus amples conseils sur la page
www.oiseauxdesjardins.fr
qui fourmille d'informations !

MENTHONNEX ET LE CADASTRE SARDE DE 1730

Quelle famille savoyarde ignore l'existence de la « mappe sarde », un document remarquable établi dans les années 1728-1738, qui a servi jusqu'en 1860 pour le calcul de l'impôt et que l'on consulte encore fréquemment ! Au XVIII^e siècle, Victor-Amédée II, roi de Sardaigne, souhaite répartir équitablement l'impôt de la taille entre ses sujets. Il fallait pour cela qu'elle fût fixée non plus arbitrairement, mais proportionnellement à la surface des champs et à la valeur de la terre. On s'attela donc à l'immense tâche de confection d'un cadastre général, une opération relativement novatrice en Europe à l'époque.

À Menthonnex, le manifeste concernant la mensuration générale des États de Savoie est publié dans la paroisse le 3 mars 1730. Les confins du territoire sont reconnus avec l'installation de 27 bornes de délimitation avec les localités voisines. Les travaux débutent officiellement le 4 mars 1730 sous l'égide du géomètre piémontais Jean-Baptiste Piat, secondé à partir du 14 avril par Jean-Michel Simondo. Tous deux sont remplacés à ce moment par le géomètre Jacques Favergettes, un bourgeois d'Annecy, et par le turinois Antoine Quaglia. Les opérations se terminent en juillet 1730. Plusieurs habitants sont partie prenante de l'ouvrage, pour l'attribution et la délimitation des parcelles ainsi que l'estimation des terres : les syndics Jean-Louis Chamot et Jean Duret, les estimateurs Pierre Chamot, Michel Dubouchet et Jean Duret, les indicateurs Laurent Baud, Jacques Bertossat, Genin Bochet, François et Michel Chamot, Pierre Duret et Jean-Louis Voisin.

Plusieurs documents sont alors produits, qui sont actuellement conservés aux Archives départementales de la Haute-Savoie (Annecy) :

- La mappe ou plan cadastral, à l'échelle de 1/1372^e. C'est un rouleau de papier entoilé portant le dessin de toutes les parcelles et leur numéro d'ordre.
- La table des propriétaires, classés par ordre alphabétique, avec indication de leur condition (noble, ecclésiastique, bourgeois ou paysan). Un autre livre donne le détail des parcelles dans l'ordre de leur numérotation. On a ainsi, outre le nom du possesseur et la liste de ses biens, le numéro de la parcelle, son emplacement, sa nature, son « degré de bonté » (valeur), les frais de culture qu'elle occasionne, son rapport et le chiffre de la taille qu'elle paie. Les terres exemptes d'impôts, comme privilégiées (biens d'ancien patrimoine de l'Église notamment), et les biens communaux sont également cadastrés.

- Les livres de mutation (livre journalier et livre de transport) indiquent, de 1739 à 1860, toutes les ventes de terre opérées dans la commune. On peut donc suivre le sort d'un champ à travers ses propriétaires successifs. Néanmoins, ces registres ont souvent été mal tenus.



L'ensemble de ces documents permet une étude approfondie de la campagne savoyarde d'Ancien Régime.

Voici quelques éléments pour Menthonnex. La localité compte alors 66 chefs de famille. Elle s'étend sur 2146 journaux de Savoie, répartis en 2533 parcelles. La propriété noble s'étend sur 5,4 % de la superficie paroissiale (une seule propriété noble, celle de noble Anselme Delorme seigneur du Turchet), et la propriété ecclésiastique sur 0,2 % (la cure et le chapitre Saint-Pierre de Genève). On compte également cinq bourgeois, dont les biens fonciers sont exempts de l'impôt de la taille.

Les fonds communaux ne représentent que 0,8 % du territoire (soit 15 parcelles en broussailles, teppes, pâturages, gravier et inculte, mais aussi un four). Outre l'église, Menthonnex comprend alors un « chappit » [hangar], un château, une forge, 16 fours, 17 granges, 85 maisons, 29 mesures et 6 moulins.

Les champs s'étendent sur 65 % du sol (faute d'engrais, la culture des céréales absorbe alors l'essentiel du terroir), les prés et pâturages sur 18 %, les bois sur 5 %. Une enquête de 1696 indiquait déjà pour Menthonnex : « les 2/3 de terres, le reste de prés ; bon fonds ». Une partie des habitants possèdent peu de biens ou pas du tout. Ils louent donc des terres et passent par des contrats de fermage. Ces opérations cadastrales ont entraîné un abaissement du montant de l'imposition foncière.

Article aimablement fourni par Dominique Bouverat, historien.

En plus des deux établissements de restauration du village (le Bistrot et l'Auberge), nous avons le plaisir de vous annoncer deux nouvelles offres de restauration à emporter.

LE TRUCK DES AMIS

Lambert et Rémi se connaissent depuis le berceau et ont toujours voulu travailler ensemble en grandissant. Ils ont réalisé leur rêve et sont aujourd'hui au volant de leur Food Truck pour vous faire déguster leurs généreux et gourmands plats cuisinés à travers le bassin d'Annecy.

C'est pendant la crise de la COVID 19 et lors de son dernier voyage en Norvège, que Rémi se découvre une passion pour l'univers de la restauration de proximité et l'interaction avec les clients et les producteurs locaux.

Après avoir partagé son expérience avec Lambert lors de son retour, ils décident tous deux de se lancer dans une nouvelle aventure ; c'est là que commence l'histoire du Foodtruck des Amis.

Les deux compagnons vous font redécouvrir les bons petits plats de votre enfance, revisités avec une pointe de fraîcheur et des associations nouvelles, découvertes lors de leurs voyages à travers le monde.

Ils ont choisi de travailler avec des producteurs locaux pour vous proposer des plats cuisinés d'exceptions aux ingrédients frais, de qualité et surtout de saison.

Dans leurs produits, vous retrouverez des légumes fraîchement ramassés et découpés le jour-même, des viandes et poissons de première qualité, suivant les chartes éco-responsables autant que possible.



Et que serait un bon plat de résistance sans une note sucrée pour continuer dans la gourmandise ? Les desserts sont confectionnés tous les matins par Rémi, ancien artisan boulanger-pâtissier.

**TOUS LES VENDREDIS SOIR
SUR LA PLACE DE LA MAIRIE**

 06.73.82.31.53

 letruckdesamis

 @e_truck_des_amis

LA ROULOTTE ATYPIQUE PIZZA



Tous les dimanches soirs de 18h30 à 21h30, la roulotte atypique pizza vous propose pizzas à emporter, lasagnes, gratins, muffins bio et bières artisanales.

N'hésitez pas à réserver votre pizza par téléphone ou à commander lasagnes et gratins via Facebook.

**TOUS LES DIMANCHES SOIR
SUR LA PLACE DE LA MAIRIE**

 06.36.06.80.26

 id=100066806378556

 @the_roulotte_atypique_pizza

Favoriser les commerces de notre village, c'est nous assurer de leur présence tout au long de l'année !
Réservez-leur le meilleur accueil.

LA MAISON DU SALÈVE

Entre Cruseilles et Genève, la Maison du Salève vous accueille dans un cadre champêtre au pied du Salève. Lieu culturel vivant, la Maison vous propose de visiter ses expositions et de découvrir le Salève par le biais d'animations nature, de visites guidées, de balades et de conférences.

Toute l'année, des animations nature à vivre en famille vous sont proposées : construction de cabanes, balades des petits artistes, rallye nature, Land'art, traces et indices d'animaux...

La Maison du Salève c'est aussi des animations insolites et décalées pour les adultes (Salève Game, une Nuit Safari, sur la trace du lynx...).

EXPOSITION PERMANENTE



"LE SALÈVE, UNE MONTAGNE ET DES HOMMES"
Visible toute l'année, dès 7 ans
Découvrez l'histoire du Salève à travers différentes thématiques : géologie, arrivée des premiers hommes, développement des transports, sports de montagne... Voyagez à travers le temps et faites connaissance avec les personnalités qui ont façonné son image.

EXPOSITION TEMPORAIRE



"LA FORÊT, MAISON DES ANIMAUX"
Jusqu'au 30 septembre 2022
de 2 à 12 ans
Promenez-vous dans les bois et découvrez la forêt à travers la vie de ses hôtes. Saviez-vous que le blaireau et le renard pouvaient vivre en colocation ? Bienvenue dans leur maison, les animaux vous accueillent le temps d'une expo...

LA MAISON DU SALÈVE

📍 775, route de Mikerne, 74160 Présilly
☎ +33 (0)4 50 95 92 16

✉ info@maisondusaleve.com
🌐 www.maisondusaleve.com

RALLYE DES BORNES



Le rallye des Bornes 2021 s'est disputé les 18 et 19 Juin 2021. Ce rallye est organisé par l'Association Sportive Automobile 74 et le Racing Team du Pays Rochois. Le 30^{ème} Rallye National des Bornes représentait un parcours total de 415 kms, divisé en 2 étapes et 5 sections. C'était sous un soleil de plomb que s'est déroulée l'épreuve. Vous avez été nombreux à venir applaudir les pilotes à l'intersection entre la route du Murger et la Côte pour voir le spectacle qu'offre le virage en épingle. Moment convivial qu'offre le rallye des Bornes, une buvette avait été installée pour l'occasion. Ce n'est pas moins de 150 voitures engagées qui ont fait chauffer la gomme sur nos terres encore cette année.

“ L'histoire débute en 1976, avec la Ronde du Salève, puis en 1980 avec le Rallye Genève-Le Salève qui faisait partie du Championnat Suisse... En 1990 naît le 1er Rallye du Pays Rochois. Au fil des années, le "Rochois" comme tout le monde l'appelait s'est créé une notoriété. En 2008, la 18e édition du Rallye fût endeuillée par la disparation, lors de l'épreuve, d'un concurrent et licencié de l'ASA74. En 2009, le rallye se voit annulé par la préfecture quelques jours avant le week-end qui devait lui rendre hommage... La décision fût dure pour les concurrents mais encore plus pour l'organisation, qui ne baissa pas les bras et mit au point pour la 20e édition un rallye tout neuf avec un nouveau nom : le Rallye des Bornes - La Roche sur Foron. Cette épreuve est depuis redevenue l'une des plus mythiques du Comité Rhône-Alpes avec un plateau toujours fourni. Ce rallye inscrit comme "Épreuve Nationale" compte pour la Coupe de France des Rallyes et pour le Championnat des Rallyes du Comité Rhône-Alpes. ”

Source rallyedesbornes.sitew.fr

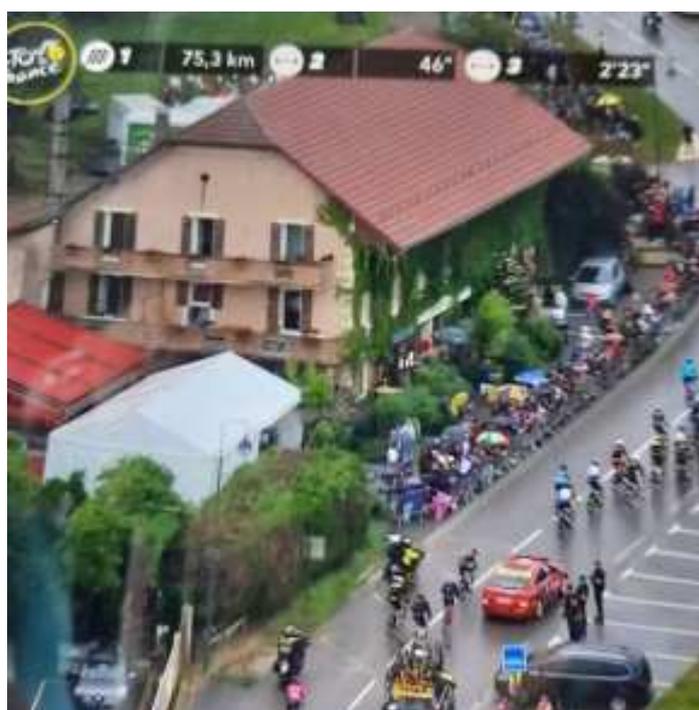
PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Samedi 3 juillet 2021, notre commune a vu passer l'un des événements sportifs les plus connus dans le monde, le Tour de France. Menthonnex-en-Bornes a été traversé par l'étape 8, un parcours reliant Oyonnax au Grand Bornand.

Malgré le temps pluvieux, nombreux sont ceux qui se sont déplacés sur le bord des routes pour encourager et applaudir les coureurs cyclistes. Cet événement d'envergure attire les foules, presque 2 heures de divertissement, avec en premier lieu la caravane publicitaire qui offre de nombreux cadeaux pour le plaisir des enfants, mais aussi des adultes.

Puis, après le défilé des voitures d'organisation de l'épreuve, arrivent les cyclistes. Tout le monde encourage les coureurs dans leur effort. En effet, la côte de Menthonnex-en-Bornes est classée catégorie 4, 2,7 km d'efforts à 4,8% de dénivelé, cela signifie que les coureurs marquent des points en passant sous l'arche spécialement installée à la sortie du chef-lieu direction le Chaumet.

Spectacle assuré et diffusion télévisée pour notre village de moyenne montagne malgré une journée sous la pluie. À cette occasion une journée festive a été organisée à la Cote-Péguin par l'Auberge des Bornes.



L'APEMV (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MENTHONNEX-EN-BORNES ET DE VILLY-LE-BOUVERET)



L'APEMV est l'Association des Parents d'Elèves de Menthonnex et de Villy-Le-Bouveret. Elle s'appuie sur un comité de parents élus et **bénévoles** motivés et dynamiques. Cette année, le bureau a changé de présidence et s'est enrichi de nouvelles recrues au comité. Malgré les conditions sanitaires difficiles que nous connaissons, l'équipe est soudée et très motivée pour proposer aux parents d'élèves et habitants des deux communes une offre très diversifiée d'actions.

L'APEMV finance une grande partie des sorties des élèves des écoles des deux communes et aide à la mise en oeuvre d'autres projets pédagogiques (intervenants, matériel, classes de découvertes pour tous les niveaux) à l'aide des actions auxquelles vous participez.

NOUS AVONS DÉJÀ PROPOSÉ ENTRE SEPTEMBRE ET DÉCEMBRE :

- Une fête d'école avec repas, magicien et groupe de musique qui s'est malheureusement transformée en vente à l'emporter à cause du Covid mais qui a connu un franc succès avec 215 repas vendus !
- Une vente de chocolats, sapins, saumon, huîtres pour passer de belles fêtes de fin d'année.
- Un grand marché « Village de Noël », malgré la pluie qui n'a pas entamé l'enthousiasme des bénévoles, avec des artisans locaux, du vin chaud, des crêpes et des Flamm's.

ET À VENIR :

- Une vente de pamplemousses pour booster nos défenses immunitaires.
- Une soirée Bal en mars où nous pourrions réinviter le groupe de musique prévu en septembre.
- Ainsi qu'une fête d'école si les conditions s'améliorent !



N'oublions pas que l'APE c'est aussi :

- **participer à la vie éducative de nos enfants,**
- **apporter des idées nouvelles** et encourager des projets qui nous tiennent à coeur,
- **partager** de bons moments et apprendre à mieux se connaître et s'intégrer.

Alors n'hésitez plus et devenez bénévoles quelques heures.

Contactez-nous :

✉ apementhonxvilly@gmail.com

🌐 www.facebook.com/apemv

Bureau 2021-2022

Présidente : Madame Audrey MALEYRIE

Vice-présidente : Madame Delphine SURGOT

Trésorière : Madame Elisabeth DELIEGE

Secrétaire : Madame Aurélie CHRISTIN-BENOIT

CLUB DES BORNAINS DU 3^{ÈME} ÂGE

Le mardi après-midi, nous voyons plusieurs personnes aux tempes argentées ou cheveux blancs entrer à la salle communale de Menthonnex-en-Bornes et s'installer derrière la vitre de l'ancienne cantine. Mais oui, c'est le jour du Club des Bornains du 3^{ème} âge, familièrement appelé "Le Club". S'y retrouvent des habitants des quatre villages des Bornes (Menthonnex-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Vovray-en-Bornes et Le Sappey), auxquels se joignent quelques membres venant d'un peu plus loin qui souhaitent maintenir ce lien avec leurs anciennes communes.

Cet après-midi réservé leur permet de passer un moment agréable ensemble. On y papote, on y apprend les dernières nouvelles des villages, on commente l'actualité nationale ou internationale. Et on y joue ! D'abord, il y a la table de la belote, d'où fusent les exclamations joyeuses de ceux qui ont fait une bonne mise, ou les expressions de dépit de ceux qui perdent, décompte oral de points à l'appui (ce qui peut troubler les tricoteuses en train de compter leurs rangs ou mailles...). Il y a celle du "Triomino®" avec son bruit caractéristique de pions qu'on mélange et les échanges de conseils que les habitués, qui connaissent bien les règles du jeu, donnent à ceux qui débutent ou jouent "autrement". À cette même table, on joue aussi alternativement au "Rummicub®". Là aussi les explications à l'intention de ceux qui débutent et redoutent de ne pas comprendre sont nombreuses. La table du "Scrabble®" est bien studieuse, l'orthographe y est commentée, de nouveaux mots découverts (!) et les pages du dictionnaire sont feuilletées tout à fait sérieusement. Enfin, tout au fond de la salle, il y a les tricoteuses, silencieuses lorsqu'elles comptent leurs mailles, ou plus animées lorsqu'il s'agit de décrire comment faire tel ou tel point ou modèle.



Toutes ces activités, qui se déroulent dans un ambiance sympathique, sont l'occasion de passer un bon moment convivial, de rompre sa solitude ou son "ronron" quotidien. Et, pour compléter la rencontre, il y a le goûter, qui permet de terminer l'après-midi en "douceurs", accompagnées d'une tasse de thé, de café ou de tisane. Chacun apporte à tour de rôle les gâteaux qui l'agrémenteront, selon le calendrier soigneusement établi par la présidente. Pendant ce temps, les enfants qui sortent de l'école voisine ne manquent pas de venir dire bonjour à travers la vitre !



En plus de ces réunions hebdomadaires, que l'on fréquente de manière libre, sans obligation de présence régulière, le Club organise chaque année une sortie en autocar, en des lieux raisonnablement éloignés pour qu'elle reste comprise sur une journée. La dernière en date a été un voyage dans le Jura, avec visite d'une fromagerie, repas de midi pris dans un ancien wagon du mythique Orient-Express et visite du château de Joux.

La saison commence en septembre par un repas dans un restaurant de la place, et se termine en juillet par un pique-nique. Le traditionnel loto a lieu en mars ; il représente la principale source de financement du Club, qui reçoit aussi un soutien financier apprécié des municipalités des villages des Bornes.

Malheureusement, la pandémie a bouleversé ces habitudes, obligeant le Club à suspendre toutes ses activités pendant une longue période. Il y a bien eu des semblants de reprise, hélas bien vite stoppés par de nouvelles directives sanitaires compte tenu de l'évolution du virus. Ainsi, les rencontres du mardi, le loto, la sortie ont dû être annulés en 2020 et 2021. La reprise s'est faite en septembre 2021, avec le grand espoir qu'un nouveau coup d'arrêt ne soit pas donné vu la recrudescence des cas Covid-19.

Bien sûr, le temps qui passe fait que les rangs sont de plus en plus clairsemés : de nouveaux membres seraient donc volontiers accueillis, seniors, personnes du troisième âge, retraités... (l'adjectif "vieux" n'existe pas dans le vocabulaire du Club !). L'esprit qui règne est jeune, dynamique, même si les années de naissance sont d'hier... Et y venir ne fait pas vieillir, au contraire ! Comme déjà dit plus haut, il n'y a aucune obligation de présence régulière aux rencontres du mardi, on y vient quand et si on le souhaite. On peut ne participer qu'occasionnellement aux activités proposées, c'est toujours enrichissant et plaisant. Tout cela pour une modique cotisation annuelle.

LE SKI AVEC L'ACSB (ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES BORNES)

L'ACSB propose des sorties de ski au Grand Bornand qui permettent d'obtenir un niveau couvrant du Flocon à l'Etoile d'Or. Les inscriptions sont accessibles à tous les enfants nés à partir de 2016 (à partir de 2018 pour les oursins).

SORTIE AVEC COURS SKI OU SNOWBOARD

- Les cours de ski vont du flocon à l'Etoile d'Or.
- Les cours de snowboard vont du niveau débutant à Snowboard 3.
- Sont pris en compte dans les 220 € : le transport, les forfaits, les cours (environ 3 heures) avec des moniteurs de L'ESF, la carte neige GIA, l'inscription à l'examen et la médaille en cas d'obtention.

SORTIE AVEC COURS FREESKI

- Un Cours ESF mixant freestyle, freeride, boarder et piste.
- Accès aux infrastructures de boardercross et jump.
- Formation adaptée au niveau de chacun.
- Point sécurité sur les dangers du ski hors-piste et sur la pratique du freestyle.
- **Attention !! Niveau exigé : Étoile d'Or ou équivalent.**
- Sont pris en compte dans les 220 € : Le transport, les forfaits, les cours (environ 3 heures) avec des moniteurs de L'ESF, La carte neige GIA.

SORTIE SKI LIBRE

- Les sorties en ski libre sont accessibles à tous. Les 150 ou 170 € couvrent le transport, les forfaits et la carte neige GIA.
- **Pour les moins de 18 ans, une personne majeure attitrée devra être présente à chacune des sorties pour les accompagner (un adulte peut accompagner plusieurs mineurs).**

OURSON

- Cours pour les plus petits, au jardin des neiges (durée du cours 1h30). Les 110 € couvrent l'inscription obligatoire aux 6 sorties. 4-5 enfants maximum par cours.
- Possibilité de transport en car pour l'enfant avec un parent (participation de 10 €/sortie).

FORFAITS ET TRANSPORT EN CAR

- Il sera toujours possible pour les personnes qui se rendent au Grand-Bornand par leur propre moyen de récupérer un forfait au départ des cars.
- En fonction des places disponibles dans le car, nous offrons la possibilité de sortie occasionnelle (car + forfait ou car seul). Les réservations se feront par mail au cours de la semaine précédant la sortie.
- Pour le transport occasionnel en car (à l'exception des accompagnants permanents), une participation de 10 € sera demandée.



✉ acsb@menthonnex-en-bornes.fr
🌐 www.acsb74.fr

HARMONICA EN BORNES OU LES BLUESMENS DES BORNES

Créée à l'initiative d'un groupe d'amis passionnés de musique qui s'entraînent régulièrement à la salle de la vie associative de Menthonnex, l'association a vu le jour en 2018 sous la houlette de son entraîneur Gilbert DAVIAUD (président) et de son fidèle lieutenant Robert TISSOT (vice-président et trésorier) et de 3 membres actifs : Jean-Claude CHARTRES, Anne-Marie RIGGAZ et Martine CARRIER.

Regroupant une vingtaine de passionnés par ce fabuleux instrument qu'est l'harmonica (diatorique ou chromatique).

Les cours sont dispensés tous les mardis soir de 17h30 à 20h30 par Gilbert DAVIAUD et Robert TISSOT, accompagnés d'une guitariste, Christine CHAPUIS.



L'harmonica étant un instrument de musique à part entière, les fidèles travaillent sur des partitions musicales pour celles et ceux qui pratiquent le solfège et les tablatures pour les autres participants.



Le groupe est particulièrement intégré à la vie de la commune et répond présent à chaque fois qu'il est appelé à participer à des manifestations locales.

Pour 2022, les BLUESMENS DES BORNES propose d'initier les scolaires de Menthonnex et de Villy avec l'aide de 2 musiciens de renom : Rachelle PLAS, une auteure compositrice interprète et harmoniste accompagnée du guitariste Philippe HERVOUET.

VIE PRATIQUE

VIABILITÉS HIVERNALES

La période hivernale est souvent source d'inquiétudes et il est indispensable que les usagers s'équipent de pneus neige.

Les services du Département déneigent les routes départementales (la RD27 et la RD3) et la commune les voies communales.

- L'entreprise JACQUEMOUD assure le déneigement du Chef-Lieu, de Bastaly, les Maîtres, les Petits Pierres, Chez Péguin, Chez Sac de Vin, Tracafond et La Recluz.
- L'entreprise SUBLET déneige Margolliets, La Rippaz, Gatillon, Labrisée, La Côte, Chez Trosset et Le Murger.

Le tarif horaire qui leur est alloué est de 85 € de l'heure plus une prime d'immobilisation de 2 500 € pour l'entreprise JACQUEMOUD qui met à disposition l'étrave et la saleuse.

Le sel stocké au hangar communal de Chez Péguin est livré

par l'entreprise Quadrimex au prix de 77 € la tonne.

Le cantonnier assure le déneigement des bâtiments publics et des trottoirs du bourg centre (accès à l'école).

Pour mémoire, le coût du déneigement pour l'hiver 2020/2021 s'est élevé à 38 991 €.

Il est rappelé que les accotements et les trottoirs dans les hameaux ne sont pas déneigés et qu'en période d'épisodes neigeux abondants, le ramassage scolaire est limité à quelques arrêts stratégiques (plan neige).

Concernant le déneigement des accès privés, la commune n'est pas en mesure de les assurer ; les usagers peuvent toutefois faire appel aux entreprises privées locales.

LA GENDARMERIE DE CRUSEILLES EN QUELQUES CHIFFRES



Commandée par le Major Guillaume VAUQUELIN, la communauté de brigades (COB) de CRUSEILLES VALLEIRY est composée de 21 personnels dont 11 sont affectés à la Brigade de Cruseilles. La moyenne d'âge est de 33 ans, avec un taux de personnels féminin de 27 %.

Disponible 24/7, l'unité totalise à ce jour près de 1200 interventions, observant ainsi une hausse de près de 20 % sur une circonscription comprenant 20 communes. En 2020, après avoir constaté une baisse de la délinquance générale de 10 %, principalement liée à la crise sanitaire, il est constaté une forte reprise de l'activité pour l'année 2021 avec 1127 crimes et délits. Par ailleurs, le taux de résolution des enquêtes diligentées est de 53,15 %.

Au cours de l'année 2021, la COB de CRUSEILLES a fait de la lutte contre les stupéfiants, les cambriolages, des violences faites aux femmes et la délinquance routière, une priorité. Les militaires de la gendarmerie ont été fortement engagés avec la pandémie COVID-19 avec 5700 opérations de contrôle, 229 infractions relevées et 11 notifications de mise en demeure et fermeture administrative.

Lutte contre les infractions liées aux stupéfiants : les actions conduites pour lutter contre les stupéfiants constituent la plus forte hausse (+ 54 %) avec 172 faits constatés contre 111 en 2020.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation de 54 % (158 faits) avec 119 de personnes confondues, soit un taux de résolution de + 19%.

Les atteintes aux biens sont en hausse de 22 % avec 464 faits dont 111 vols par effraction (+ 10 %). Dès lors, la vidéo-protection des communes qui en sont équipées s'avère être un élément indispensable pour la résolution des enquêtes. En 2020, face à "une vague" de cambriolages à la chignole, les auteurs avaient été interpellés grâce notamment à l'exploitation des vidéos protection des communes, mettant fin à un périple de plus de 250 vols par effraction.

Les opérations de police de la route se sont multipliées, déplorant malgré tout une augmentation du nombre d'accidents (1 tué, 18 blessés). Si l'alcool et la vitesse restent des facteurs accidentogènes, ce sont les conduites sous l'emprise de produits stupéfiants pour lesquelles la plus forte hausse est enregistrée avec 141 faits (soit une hausse de 131 %). Les rétentions de permis de conduire sont en forte augmentation avec 171 retraits (+ 140 %).

Les comportements portant atteintes à la tranquillité sont en hausse de 7 % avec 163 faits. Le taux d'élucidation reste toutefois en augmentation avec 130 personnes identifiées.

Les violences conjugales sont en augmentation de 33 % avec 72 victimes.

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Depuis 1973, le canton de Genève reverse une partie de l'impôt à la source payé par les travailleurs frontaliers à leurs communes, intercommunalités et départements de résidence : ce sont les fonds frontaliers. Ces fonds sont versés annuellement. Le montant est proportionnel au nombre de frontaliers installés dans chaque commune. Cette rétrocession a pour but de compenser le manque à gagner des communes françaises qui supportent les charges de résidence (infrastructures publiques) des frontaliers ou ressortissants Suisses.

Les communes réinvestissent cette somme dans les équipements publics, tels que les écoles, la voirie ou les services municipaux. Il est donc important pour elles de connaître le nombre de travailleurs frontaliers et de résidents suisses et doubles nationaux qui habitent sur leur

territoire : cela contribue à offrir une qualité de service dans les équipements. Afin que la commune puisse percevoir la Compensation Financière Genevoise, nous invitons les personnes de nationalité suisse ou franco-suisse domiciliées à Menthonnex et travaillant dans le canton de Genève à se présenter en mairie avec une pièce d'identité et leur carte de travail.

Si vous êtes Français et muni d'un permis G, il est inutile de vous faire recenser.

Cette déclaration n'a pas de rapport avec les déclarations fiscales.

Environ 300 personnes de notre commune travaillent sur Suisse.

ANIMAUX ERRANTS

Tout animal en liberté sur le domaine public est considéré comme étant en divagation, à ce titre la loi prévoit que l'animal soit capturé par la fourrière. La situation devient problématique sur certaines zones du village que ce soit pour les chats ou les chiens.

QU'EST-CE QUE LA DIVAGATION ?

S'agissant d'un chien, celui-ci est considéré comme en état de divagation lorsqu'en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation.

S'agissant d'un chat, celui-ci est considéré en état de divagation lorsqu'il est non identifié et qu'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations ou lorsqu'il est trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ou lorsque son propriétaire n'est pas connu et qu'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Nous appelons ainsi tous les propriétaires à être vigilant quant à la garde de leurs compagnons, la divagation des animaux domestiques (chats, chiens...) est passible d'**amende** indépendamment des **poursuites judiciaires**

que cela peut entraîner s'il cause un accident (chute de cyclistes, d'enfants ou de personnes âgées, morsures...).

- Cette responsabilité est avérée par l'article 1385 du code civil qui dispose en ces termes : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert (le gardien) est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fut sous sa garde, soit qu'il fut égaré ou échappé ».
- Le responsable est donc celui qui a la garde des animaux ou l'acheteur une fois le transfert effectué par le biais du bordereau d'achat ou d'enlèvement.

Une convention a été signée par la commune avec **Animaux Secours Arthaz** et vous pouvez les contacter afin de faire trapper ou attraper et enlever tout animal qui divagerait. A charge du propriétaire de payer pour récupérer son animal.

Si l'animal n'est pas récupéré par son propriétaire, il est mis à l'adoption dans les délais légaux s'il est adoptable.

Nous ne pouvons plus tolérer ces divagations trop importantes sur certaines zones du village !

Veuillez tenir vos animaux, les pucer et les stériliser.

CONTACT



04 50 36 02 80

(numéro d'urgence 24/24 communiqué sur le répondeur si votre appel intervient la nuit)



www.animaux-secours.fr



DÉCLARATION DES CHIENS DE CATÉGORIE 1 OU 2

La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions : formation et attestation d'aptitude du propriétaire, permis de détention, souscription d'une assurance responsabilité civile, identification, évaluation comportementale du chien...

La délivrance du **permis de détention** s'effectue par le maire de votre commune de résidence et est soumise à 3 conditions :

- posséder une **attestation d'aptitude** délivrée par un un formateur agréé ;
- un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une **évaluation comportementale** par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;

- posséder les documents **justificatifs de l'identification du chien**, de sa **vaccination contre la rage**, le **certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1)** ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégorie 1 ou 2 :

- les personnes mineures ;
- les personnes majeures sous tutelle (sauf si autorisation par le juge des tutelles) ;
- les personnes condamnées pour un crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n°2 de votre casier judiciaire ;
- les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.

PLUS D'INFOS SUR

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Vos-animaux/Animaux-de-compagnie/Chien-et-chat/Chiens-dangereux>

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Menthonnex-en-Bornes n'étant pas équipé du dispositif de recueil, pour déposer votre demande de carte d'identité et/ou passeport, vous devez **prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes** : Cruseilles, Fillière (Thorens-Glières), Epagny Metz-Tessy, Annecy, Annecy-le-Vieux...).



Vous pouvez cependant récupérer le formulaire de demande ainsi que la liste des pièces à fournir à l'accueil de la mairie.

Vous pouvez également remplir une demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

PLUS D'INFOS SUR

www.menthonnex-en-bornes.fr/vie-pratique/demarches-administratives/carte-nationale-didentite/

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous partez en vacances ?

Vous vous absentez ?

Faites surveiller votre domicile par les services de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire « Opération Tranquillité Vacances » sur www.interieur.gouv.fr

CARTE GRISE

Obtenir une carte grise (désormais appelée certificat d'immatriculation) nécessite d'effectuer sa demande en ligne sur le site de l'ANTS (Agence nationale des Titres Sécurisés).

Les justificatifs nécessaires dépendent du type de véhicule devant être immatriculé.

Le coût de la carte grise est variable. Il dépend notamment des caractéristiques du véhicule et de la région dans laquelle vous vivez.

DÉMARCHE EN LIGNE :

<https://ants.gouv.fr/>

MAISON TRANSFRONTIÈRE DE JUSTICE ET DU DROIT

Ouverte à tous, la Maison transfrontière de Justice et du Droit est un **lieu d'information, de conciliation et de prévention**.

Une information gratuite, anonyme et confidentielle sur vos droits et vos devoirs.

Comment engager une procédure pour mon divorce ? A qui poser mes questions sur le droit du travail suisse ? Comment faire un testament, une donation ? Puis-je exiger que mon voisin coupe sa haie ?

La Maison transfrontière de Justice et du Droit vous répond et vous oriente, tant dans vos démarches juridiques françaises que suisses.



📍 26 avenue de Genève, Le Gallien B
74160 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS

☎ 04 50 74 86 86

✉ mtjd@cc-genevois.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Possibilité de faire directement appel au conciliateur de justice, Monsieur ROSNOBLET Roland

📍 68 place de l'Hôtel-de-Ville, 74130 BONNEVILLE

☎ 04 50 07 61 53

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En 2022 auront lieu les élections présidentielles et législatives.

DATES DES PROCHAINES ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLE : 1^{er} tour : 10 avril 2022

2^d tour : 24 avril 2022

LÉGISLATIVES : 1^{er} tour : 12 juin 2022

2^d tour : 19 juin 2022

Si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale et que vous n'avez pas déménagé, vous n'avez rien à faire.

Si vous venez d'emménager, vous avez jusqu'au 6^e vendredi qui précède un scrutin pour vous inscrire.

DATES LIMITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

PRÉSIDENTIELLE :

En ligne jusqu'au 2 mars 2022

En mairie jusqu'au 4 mars 2022

LÉGISLATIVES :

En ligne jusqu'au 4 mai 2022

En mairie jusqu'au 6 mai 2022

Si vous avez changé de nom d'usage suite à un mariage ou un divorce, merci de le signaler à la mairie.

LIMITER LE BRUIT

De jour comme de nuit, tout comportement portant atteinte à la tranquillité du voisinage constitue une infraction. Il est donc important d'éviter absolument :

- les bruits gênants qui durent longtemps,
- les bruits agressifs de la vie quotidienne qu'ils soient provoqués directement ou par l'intermédiaire d'objets bruyants ou par des animaux comme l'aboiement d'un chien qui dure et se répète,
- les bruits issus de l'utilisation de vélomoteurs, scooters et autres engins pétaradants.



SERVICE PERMETTANT DE VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

PLUS D'INFOS SUR

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

JARDINAGE ET TRAVAUX

Dans un souci de sécurité et de respect d'autrui, il est demandé aux propriétaires de tailler régulièrement leurs haies et de veiller à ce qu'elles ne débordent ni chez leurs voisins, ni sur le domaine public, en particulier en bordure de route afin de ne pas gêner la circulation.

Durant la saison estivale, du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année, l'emploi d'engins motorisés pour la tonte des pelouses et l'entretien des jardins est réglementé.

Les tondeuses et débroussailleuses à moteur thermique, tronçonneuses et engins motorisés pour l'entretien des jardins peuvent être utilisés :

- les jours ouvrables de 8h à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Leur emploi est interdit les dimanches et jours fériés.

NAISSANCES

- 22 janvier 2021 GUILLAIN Maïa
- 25 février 2021 LHOTTE Yllienna
- 12 mai 2021 GEORGES Alexis
- 3 juin 2021 LEBRUN Jessy
- 4 juin 2021 SPITERI Zoé
- 19 juin 2021 VILLAR Roman
- 7 juillet 2021 BENSMANI Camélia
- 16 juillet 2021 GUTTON Léonard
- 22 octobre 2021 ODESSER Noémie



MARIAGES

- 22 mai 2021 GRONDIN Maryse et CHAMOT Laurence
- 24 septembre 2021 VAUDEY Baptiste et LOSS Fanny
- 16 octobre 2021 BURDON Jérôme et STOCK Samantha



PACS

- 3 décembre 2021 STOCKER Vincent et LASSIETTE Marine

DÉCÈS

- 1er mars 2021 BEE Jacqueline 76 ans
- 24 juin 2021 CHAMOT Roger 85 ans
- 13 juillet 2021 TISSOT Hélène 83 ans
- 19 juillet 2021 SGUERRI Jeanne 99 ans



CIMETIÈRE COMMUNAL

En plus des emplacements en terre, le cimetière communal dispose d'un columbarium avec jardin du souvenir ainsi que d'un ossuaire servant à recueillir les ossements des tombes qui pourraient être relevées.

- La concession trentenaire dans le columbarium s'élève à 600 €, incluant le gravage des noms et dates.
- Le dépôt de cendres dans le jardin du Souvenir est gratuit, à charge le gravage des noms uniquement.
- Les concessions trentennaires des tombes dans le cimetière s'élèvent à 150 €.

Pour toute demande, vous pouvez contacter l'adjoint en charge du cimetière, Olivier Chamot au 06 67 91 12 25

SANTÉ

- Cabinet de soins infirmiers (Cruseilles) 04 50 44 10 62
- ADMR (Soins - SSIAD) 04 50 44 05 24

ADMINISTRATIONS - SERVICES PUBLICS

- Service Passeports et Cartes d'identité (Cruseilles) 04 50 66 76 40
- CERD Cruseilles (Centre d'Exploitation des Routes Départementales) 04 50 33 41 72
- CDT de St Julien (routes départementales) 04 50 33 58 50
- DDT - Unité territoriale Annecy 04 50 33 78 00
- Préfecture d'Annecy 04 50 33 60 00
- Sous-préfecture de St Julien 04 50 35 13 13
- ENEDIS (accueil dépannage) 09 72 67 50 74

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

- École de Menthonnex-en-Bornes 04 50 68 05 62
✉ ce.0740202T@ac-grenoble.fr
- École de cole de Villy-le-Bouveret 04 50 68 08 91
✉ ce.0740206X@ac-grenoble.fr
- Cantine et garderie périscolaire 04 50 51 61 68
Horaires de la garderie : le matin de 7H30 A 8H30
le soir de 16H30 A 18H30
- Collège Louis Armand 04 50 44 10 78
- Collège Montessori 04 50 68 96 38
- Institut Mécanique Aéronautique 04 50 44 15 11
- Maison Familiale des Dronières 04 50 44 26 30
- Maison Familiale des Ebeaux 04 50 44 10 58
- Transports scolaires (CCPC) 04 50 08 16 04
- Centre de loisirs des Bornes 04 50 45 70 85
✉ centredeloisirsdesbornes@orange.fr

CULTURE - LOISIRS - CULTE

- Bibliothèque 04 50 44 22 85
- Centre nautique de l'Espace Bernard Pellarin 04 50 44 12 68
- Ecole de musique 04 50 44 09 03
- Presbytère de Cruseilles 04 50 44 10 14

URGENCES

SAMU	15
POLICE OU GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	112

- Gendarmerie de Cruseilles 04 50 44 10 08
✉ cob.cruseilles@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Cruseilles 04 50 44 11 90
- Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11

Hôpitaux

- Centre Hospitalier d'Annecy 04 50 63 63 63
- Centre Hospitalier Alpes léman 04 50 82 20 00
- Hôpital de St Julien en Genevois 04 50 49 65 65

Pharmacie de garde 3237

34ct la mn + coût communication depuis un mobile.

En indiquant votre code postal, ce service vous indiquera la pharmacie de garde sur votre secteur.

SOCIAL

PÔLE MÉDICO SOCIAL

- 87 route d'Annecy – 74350 Cruseilles 04 50 33 23 89
- **Assistantes sociales**
Rendez-vous possibles avec les assistantes sociales.
- **Médecin PMI**
Médecin tous les jeudis après-midi sur RDV.
Pédiatre le 1er mercredi matin du mois sur RDV.
- **Puéricultrices**
Sans rendez-vous le jeudi de 9h00 à 11h30.
Il est recommandé d'appeler avant de se présenter.
- **Sage-femme** 04 50 33 20 04
- **La Maison de la Petite Enfance :**
Relais Assistantes Maternelles 04 50 32 38 78
- **Crèche ALEA 3A Brin de Malice** 04 50 64 02 53
- **ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)** 04 50 44 09 45
- **Mission Locale Jeune** 04 50 49 43 88
- **EHPAD Salève-Glières** 04 50 44 12 80

CONTACTS MAIRIE



SECRETARIAT DE MAIRIE

Martine BRAND

📍 21 place de la Mairie, 74350 MENTHONNEX-EN-BORNES
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

☎ 04 50 68 41 68

✉ accueil@menthonnex-en-bornes.fr

🌐 www.menthonnex-en-bornes.fr

LE MAIRE

Guy DÉMOLIS 06 68 39 12 73 📱

LES ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Sébastien PACCARD 06 74 89 28 39 📱

Urbanisme, travaux

Nathalie HENRY 06 08 69 59 66 📱

Ecole, cantine, garderie, vie associative

Olivier CHAMOT 06 67 91 12 25 📱

Patrimoine, gestion et réservation des bâtiments communaux et du cimetière

Sandrine BOCHET 06 51 03 93 77 📱

Communication, social, développement durable

Emmanuel TISSOT 06 64 98 48 56 📱

Voirie, réseaux, espaces verts, réservation tables et bancs

LE CANTONNIER

Olivier CIZERON 06 50 51 66 65 📱

Vous aussi vous ne vous laissez pas d'admirer les magnifiques paysages qui nous entourent ? Pour le plus grand plaisir des yeux, nous invitons les amateurs de photographies à nous adresser une photo répondant au thème de "Menthonnex-en-Bornes au fil des saisons". Nous sélectionnerons les plus beaux clichés pour l'un des prochains bulletins de la commune.

A vos marques... prêt... laissez-vous inspirer par votre environnement...

Photographies à adresser à communication@menthonnex-en-bornes.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

- Bureaux de la CCPC 04 50 08 16 16
286 route du Suet - BP 35 - 74350 Cruseilles
✉ ccpc@ccpaysdecruseilles.org
🌐 www.ccpaysdecruseilles.org
- Service Ordures ménagères 04 50 08 16 18
- Service Assainissement 04 50 08 16 17
- Service des Eaux 04 50 44 23 67
N° astreinte (en cas d'urgence) 06 25 90 68 65
- Transports scolaires 04 50 08 16 04

DÉCHETTERIE DE CRUSEILLES

Route des Moulins, 74350 CRUSEILLES

☎ 04 50 32 16 30

HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1^{er} novembre au 31 mars

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi	Fermé	13h30 à 18h00
Jeudi et Samedi	Non stop de 8h30 à 18h00	

Du 1^{er} avril au 31 octobre

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi	Fermé	13h30 à 18h30
Jeudi et Samedi	Non stop de 8h30 à 18h30	

Fermée les dimanches et les jours fériés.

MENTHONNEX



Benne à cartons disponible près du cimetière

Plateforme déchets verts "VERS L'EPINE"

